

Légation  
1. 115/71  
SUISSE.

Paris, le 17 octobre 1873

N° 2780

Monsieur le Président

Confidentiel.

En circulation.

18.X.73.

C.

M. le duc de Broglie recevait hier, pour la première fois depuis mon retour à Paris, les membres du corps diplomatique. Bien que je lui eusse déjà annoncé par écrit que j'avais repris mes fonctions, j'ai tenu à me rendre personnellement à son audience.

Après un échange de propos au sujet de mon voyage et de mon séjour en Suisse, j'ai profité de l'occasion qui m'était offerte, pour entretenir le ministre des affaires étrangères de

1° La question des passeports.

J'ai exposé à M. de Broglie que, dans une récente conversation avec Vous, Monsieur le Président, Vous m'avez dit avoir appris de M. Jaiffe, <sup>à Oron</sup> propriétaire dans le Canton de Vaud, que ce particulier, sachant combien le maintien des passeports nuit aux bonnes relations entre

Monsieur

Monsieur Cérésole

Président de la Confédération Suisse

Berne

99

BAR

80

Dodis



les deux pays, avait cru devoir signaler cet état de choses à M<sup>r</sup> le Duc  
 Decazes. D'après M<sup>r</sup> GaiFFE, M<sup>r</sup> Decazes en aurait entretenu M<sup>r</sup> de Broglie,  
 qui aurait répondu qu'en ce qui le concernait, il n'avait pas d'objection  
 à la suppression de cette formalité à la frontière franco-suisse. — Je  
 serais heureux d'apprendre que les renseignements transmis par M<sup>r</sup>  
 GaiFFE sont exacts.

M<sup>r</sup> de Broglie a répondu qu'il n'avait aucun souvenir d'un entretien  
 de ce genre & qu'il ne croyait pas connaître M<sup>r</sup> GaiFFE. D'autre part,  
 en ce qui concerne le Duc Decazes, si celui-ci a dit avoir eu avec lui  
 un entretien sur cette matière, l'entretien a certainement dû avoir lieu, mais  
 " je n'en ai gardé aucun souvenir ".

" Peu importe du reste cet incident, ai-je continué. Je crois devoir  
 " et pouvoir dire à V. Exc. combien je m'étais de nouveau convaincu,  
 " pendant mon séjour en Suisse, combien le maintien de cette formalité,  
 " mécontentait les populations. Depuis la suppression des passeports  
 " vis à vis de l'Allemagne, la mesure est devenue encore plus  
 " inutile. Si à Pontarlier, on réclame des Suisses leur passeports

à l'entrée et à la sortie, il n'en est pas de même sur la ligne de  
 Bâle Belfort, sur laquelle on ne réclame nulle part le passeport.

Si la mesure est inutile, puisqu'il suffit de passer par Bâle pour  
 s'y soustraire, son maintien à Pontarlier et à Bellegarde a un  
 caractère d'autant plus vexatoire. Pardonnez-moi cette expression, que  
 j'emploie seulement pour Vous exposer fidèlement l'opinion générale  
 en Suisse. — Il n'y a plus de contrôle sévère sur une des principales  
 voies ferrées entre Paris et la Suisse, on ne peut donc plus prétendre que  
 le passeport est nécessaire par la présence de réfugiés français en Suisse, pour  
 des intérêts de sûreté générale, etc, comme cela m'a été dit et même écrit.  
 Je crois donc pouvoir faire cette fois encore, appelé Vos sentiments  
 personnels pour obtenir la mise à exécution de la déclaration franco-  
 suisse du 30 Juin 1864.

M. de Broglie a répondu qu'il ne s'était jamais occupé de la  
 question, & qu'il en entretiendrait son collègue M. Beulé. — Si M.  
 Beulé propose la suppression, ce ne sera pas lui qui s'y opposera, parce  
 que d'un côté il n'est pas favorable aux restrictions apportées à la circulation,

4  
 et que, d'autre part, il désire tout ce qui peut faciliter les relations de la France avec les autres pays.

J'ai demandé alors au Ministre s'il voyait un inconvénient à ce que je parle de mon côté de la question à M. Beulé. — M. de Broglie a répondu qu'il était d'abord que je le fisse, et il a renouvelé l'assurance qu'il en entretiendrait lui-même son collègue de l'Intérieur.

J'attendais donc, pour faire une nouvelle démarche écrite, le résultat de mes pourparlers avec M. Beulé, auquel je demanderais prochainement une audience, et j'aurai l'honneur de Vous rendre compte de ma conversation avec M. le Ministre de l'Intérieur

2. J'ai exposé ensuite à M. le Duc de Broglie que je ne pouvais pas laisser passer cette première entrevue sans lui parler de démarches hostiles à la Suisse faites à notre frontière par M. Mermillod en présence de fonctionnaires français. "Je ne puis pas tarder plus longtemps, parce que, depuis plusieurs jours déjà, et avant même

que ma Légation ait reçu à ce sujet la moindre communication officielle, les journaux suisses et français ont publié, avec plus ou moins d'exactitude, et le plus souvent en les exagérant ou en les falsifiant, les demandes adressées par le Gouvernement de Genève au Conseil Fédéral, et les instructions arrêtées par le Conseil Fédéral.

"Le Conseil d'Etat de Genève, ai-je continué, s'est borné à attirer l'attention du gouvernement fédéral sur ces manifestations hostiles, et à demander que, dans l'occasion, elles vous fussent signalées. — (Comme vous le voyez, je me suis tenu à peu près exactement des termes employés par le Conseil d'Etat de Genève). Je dois particulièrement insister sur le fait que, dans ces manifestations hostiles aux autorités suisses, on a remarqué la présence de fonctionnaires français de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire. D'après les journaux à la dévotion de M<sup>r</sup> Mermillod et dans des articles rédigés peut-être par cet ecclésiastique, le sous-préfet de St-Julien et le substitut du procureur de la République auraient entendu les discours hostiles de M<sup>r</sup> Mermillod, et l'auraient reçu sous un arc-de-triomphe, conjointement avec la municipalité. Sur

6  
 cet arc-de-triomphe se trouvait l'inscription "soyez le bienvenu, digne  
 "exilé". — Il ne peut pas échapper au Gouvernement français et à  
 Votre Excellence en particulier, combien de pareils faits sont de  
 nature à compromettre les bonnes relations que les deux pays ont  
 tant d'intérêt à entretenir.

M<sup>r</sup> de Broglie: "quelle est donc la nature de ces manifestations? Je  
 croyais qu'il s'était agi d'actes purement religieux, et spécialement de  
 la confirmation de cathédrales --

Réponse. Oui, ces actes religieux ont eu lieu, mais on a profité  
 de cette occasion pour faire des démonstrations. Il y a eu des discours  
 échangés, et M<sup>r</sup> Mermillod et des Maires se sont permis des propos  
~~actes~~ hostiles et des injures contre la Suisse et contre des mesures  
 prises par les autorités supérieures de la Confédération. Ces mesures  
 vous le savez, ne sont pas seulement d'ordre administratif. Elles  
 ont été approuvées par les Chambres fédérales à l'occasion d'un  
 recours de M<sup>r</sup> Mermillod. — J'ai la confiance que le Gouvernement

français n'approuvera pas la présence de fonctionnaires à ces  
 démonstrations, parce que leur présence est interprétée par M. Mermillod  
 & par les journaux dont il dispose, comme une désapprobation par  
 le gouvernement français de l'attitude observée par la Suisse & comme  
 une approbation de l'attitude de M. Mermillod. Voici ce que dit le  
Courrier de Genève du 7 octobre: "M. Mermillod retourne à Ferney...  
 "après avoir reçu l'hospitalité de la part du sous-préfet & des magistrats,  
 "qui ont tenu à honneur, de montrer que les administrateurs, comme  
 "les populations du territoire français, veulent honorer en M. M.  
 "un des plus dignes représentants de liberté religieuse etc."  
 M. de Broglie. "Si le sous-préfet & le substitut n'ont pas agité  
 comme simples particuliers, par curiosité, à ces démonstrations, je  
 ne puis pas les approuver, & je n'hésite pas à reconnaître que  
 votre réclamation est fondée. Je serais même disposé à agir pour  
 que cette attitude de nos fonctionnaires ne se renouvelle pas. Mais  
 je vous prie avant tout de faire savoir au gouvernement fédéral  
 que ma position devient extrêmement difficile, si tout ce que je

Vous dis devint immédiatement, soit à Berne soit à Genève, l'objet  
 d'articles de journaux. Vous avez dû être vous-même péniblement  
 impressionné de voir, avant même de les avoir eues, vos instructions  
 reproduites et exagérées à Paris & en Suisse. — Les publications,  
 contraires à tous les usages dans le commerce diplomatique, m'imposent,  
 dans mes relations avec les représentants de la Suisse, une réserve  
 qui rend une conversation extrêmement délicate, & qui m'obligerait  
 à renouer à ce genre de relations. — Le m'en suis déjà ouvert dans ce  
 sens vis à vis de M. Darby à propos de l'affaire des allinges. Si je  
 dois constater que la cause de M. Mermillod a beaucoup de  
 défenseurs ici; il me serait difficile d'agir contre lui, si tout ce que  
 je dis ou fais est répandu par les journaux. Si je devais supposer  
 que cela se renouvelât, je devrais même renouer à toute démarque  
 du genre de celles que j'ai l'intention de faire. — M. de  
 Broglie a encore insisté, à la fin de l'entretien, sur la nécessité  
 d'empêcher ces indiscretions.

"Le ne puis pas vous cacher, a continué M. de Broglie, que

le courant en faveur des intérêts catholiques est très fort en France.  
 Le Gouvernement ne peut pas faire abstraction de ce fait, soit à l'intérieur, soit dans les relations avec les Etats étrangers, sans cependant, comme Vous le savez, avoir l'intention de faire aucune démarche qui aurait le caractère d'une intervention. — Et Vous l'avez dit & je le maintiens. Nous ne trouvons pas opportun d'entrer dans cette voie, quoique des traités, sans doute connus de Vous, renferment des stipulations que nous pourrions invoquer".

Réponse. "Oui", je connais ces traités, et puisque Vous y faite allusion, je n'hésite pas à Vous faire part de mon opinion personnelle à leur sujet. Indépendamment de ce qu'on pourrait opposer spécialement à la France, ma conviction est que tout ce que ces traités peuvent donner le droit de demander, c'est un traitement identique entre les parishes annexes au Canton de Genève en 1815, et les parishes catholiques qui étaient déjà antérieurement incorporées à la Confédération. Les stipulations du traité qui a réuni quelques communes au Canton

de Genève, ne peuvent annuler les dispositions du droit public suisse.  
Toute autre interprétation serait contraire à l'art. 4 de la  
Constitution fédérale, qui ne reconnaît aucun privilège, et qui  
établit l'égalité de tous les Suisses devant la loi.

Quant au mouvement catholique qui se manifeste en France  
et dont Vous voulez bien m'entretenir, je l'ai aussi remarqué, et les  
nombreux pèlerinages dont les journaux ont, même en Suisse, publié  
le récit, en est une preuve. En me signalant ce fait, Vous me donnez  
aussi l'occasion de dire qu'en Suisse il y a aussi un courant très-  
prononcé, dans le sens du maintien des droits de l'Etat contre  
la politique inaugurée en 1864 par l'Eglise romaine par la  
publication de l'encyclique et de son annexe lesyllabus, politique  
qui porte atteinte aux notions élémentaires de la vie publique, de

la liberté de l'Etat, & de la tolérance confessionnelle. Ce courant, je l'ai constaté dans <sup>presque</sup> tous les Cantons et chez les hommes d'état de tous les partis & de toutes les confessions. Il est si prononcé que les gouvernements cantonaux et le Conseil Fédéral ne pourraient le méconnaître, et il peut se résumer comme suit: Respecter les convictions religieuses, mais maintenir les droits de l'Etat. — Je n'hésite pas à dire que c'est le commencement d'une nouvelle réforme de l'Eglise, analogue au mouvement qui s'est produit au XVI<sup>e</sup> siècle & provoqué par la publication du syllabus."

3. Le Duc de Broglie n'a rien répondu, et j'ai abordé alors la question de la ligne d'Annemasse, en faisant observer que le Conseil Fédéral m'avait chargé de négocier cette affaire avec M.

Langlois. # Mais celui-ci m'a fait savoir à deux reprises qu'il n'avait reçu d'instructions ni sur le fond, ni même sur le lieu des négociations. "Quant à mon gouvernement, je puis Vous dire qu'il est disposé à reprendre les pourparlers, soit à Berne soit à

# avec le concours des Départements des Pêches et de Politique

12

Paris, selon le désir qui lui en sera exprimé. J'ai demandé ensuite au Ministre pour quels motifs M. Launfrey n'avait pas reçu de réponse à sa demande d'instructions.

M. Broghe m'a dit qu'il ne pouvait me répondre. Il a fait appeler son directeur politique, M. Desprez, qui était absent, et m'a donné l'assurance qu'il allait s'occuper de l'affaire. J'aurai soin de Vous tenir au courant des ouvertures qui me seront faites sur ce point.

4° Quant à la situation générale, j'ai exposé au Duc de Broghe que je ne trouvais reprendre mes fonctions à une époque de crise qui pouvait être bien grave dans la situation actuelle de la France.

Le Ministre s'est borné à me répondre "En effet, la situation est très grave. Il n'y a pas encore de décision prise, et les résultats des démarches faites auprès du Comte de Chambord ne sont pas encore officiellement connus; mais ils le seront très-

prochainement, et avant la fin de cette semaine je pense.  
 Il est à prévoir que nous aurons au sein de l'assemblée des  
 discussions non seulement vives, mais passionnées."

M. de Broglie s'est borné à ces quelques mots. Il m'a paru  
 regarder la position en noir et était visiblement préoccupé.

5. Le comte Armin, avec lequel je me suis trouvé  
 seul pendant quelques moments dans le salon d'attente, ne  
 s'est pas gêné pour me dire: "Depuis l'évacuation, des Français se  
 conduisent comme s'ils voulaient une nouvelle guerre. La presse prend  
 une position tellement hostile, qu'en Allemagne, les gouvernements et  
 l'opinion en sont froissés." M. d'Armin est personnellement très blessé  
 de ce qui a été dit de la correspondance échangée entre le pape et l'empereur.  
 "Si c'était seulement l'Union ou l'Univers, je n'y prendrais pas garde,  
 mais c'est le Français, organe officiel du gouvernement et du duc de  
 Broglie, qui publie des observations offensantes pour l'empereur, et ce n'est  
 pas indifférent pour nous. Les Français se tromperaient du reste considéra-

14

blement, s'ils pensaient qu'ils peuvent être hostiles, pousser à la revanche et que l'Allemagne attendrait qu'ils fussent prêts et assez forts pour l'attaquer. Nous ne serons pas assez naïfs pour attendre le moment qui leur paraîtra opportun. Dans des questions de cette nature, chaque gouvernement choisit son heure, et veille à la défense de son territoire." — Il va sans dire que cette ouverture est tout à fait confidentielle de la part de M. d'Armin; il ne l'aurait pas faite si nous n'eussions pas été entièrement seuls, et je vous prie en conséquence de lui conserver le même caractère strictement confidentiel.

L'opinion publique, autant que je puis en juger, est que, même si le Comte de Chambord fait des concessions considérables, il sera difficile aux monarchiques de former une majorité dans l'Assemblée. Le courant dans le sens du maintien de la République, est devenu trop fort depuis les élections de dimanche. Les adhésions des députés qualifiés de louches vont en augmentant, et il me paraît difficile que tout le centre droit vote, d'une manière compacte, avec la droite. — Je dois cependant constater que d'autres

personnes jugent plus favorablement la situation des royalistes. Comme il s'agira d'un nombre très restreint de voix dans les chambres, il est très difficile à un représentant étranger d'être suffisamment au courant des opinions personnelles de chacun des députés et de se prononcer d'une manière définitive.

6. J'ai eu cet après-midi un entretien avec Nazare Aga, Ministre de Perse, sur le traité entre la Suisse et la Perse et sur l'adhésion de la Perse à la convention de Genève. J'aurai l'honneur de Vous adresser demain un rapport spécial à ce sujet. Mais je puis dire dès aujourd'hui qu'il n'y a pas d'objection à mettre le traité <sup>signé</sup> de Genève entre la Perse et la Suisse sur la liste des travaux de la prochaine session de l'Assemblée fédérale.

Agréé, Monsieur le Président, les assurances de ma plus haute considération.

Le Ministre de la Confédération Suisse

Perreny

5573

Bundesrath vom 29. Oct 1873

Paris le 29. 10. 73

Verschiedenes

ad acta

*[Faint handwritten signature or initials]*